



Centre Wakefield La Pêche

Assemblée Spéciale des Membres
23 novembre 2023 18h30 - 20h30.

Assemblée spéciale des membres
23 novembre 2023 18h30 - 20h30.





Ordre du jour



Bienvenue et reconnaissance des terres (10)

Bienvenue et Reconnaissance des Terres

Approbation de l'ordre du jour (3)

Approbation de l'ordre du jour

**Introduction au nouveau conseil d'administration
(5)**

Présentation du Nouveau Conseil

**Présentation des révisions du règlement et vote
(30)**

Présentation des révisions du règlement et vote

Présenter les états financiers (25)

Présenter les états financiers

Nomination du cabinet comptable (2)

Nomination du cabinet comptable

Questions et réponses (15)

Questions et réponses

Ajournement

Ajournement



Reconnaissance des terres

Reconnaissance des terres





Rencontrez notre conseil d'administration



Jewel Cote - **Présidente**

Lynn Forrest - **Trésorière**

Gillian Kirk - **Secrétaire**

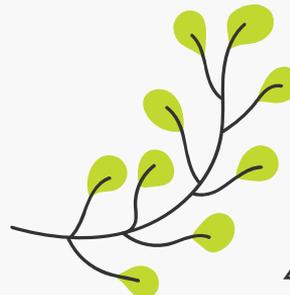
Myles Jones - **Vice-président**

John Parker - **Représentant des partenaires fondateurs**

Pam Ross - **Représentante des municipalités**

Archie Smith - **Liaison intérimaire MING**

Vanessa Passmore





Commençons...



Approbation de l'ordre du jour



Présenter les états financiers



Présenter le règlement révisé



...Commençons



Présenter les révisions du règlement intérieur





Aperçu général de la gouvernance des coopératives

- Nous sommes une coopérative à but non lucratif détenue par ses membres et nous relevons de l'article 67.2 de la Loi sur les coopératives du Québec.
 - La loi est un document juridique et le CWLP doit se conformer aux règles et règlements de la loi. L'Acte. Nous ne pouvons pas modifier ou ajuster la loi.
 - En tant que coopérative, nous disposons également de nos propres statuts, qui sont spécifiques à notre organisation et servent à comme les règles par lesquelles nous nous gouvernons.
 - Nos statuts ont été adoptés pour la première fois lors de la création de la coopérative en 2006/2007 et ont été révisés pour la dernière fois en 2018.
- 



Suite - Aperçu général de la gouvernance des coopératives

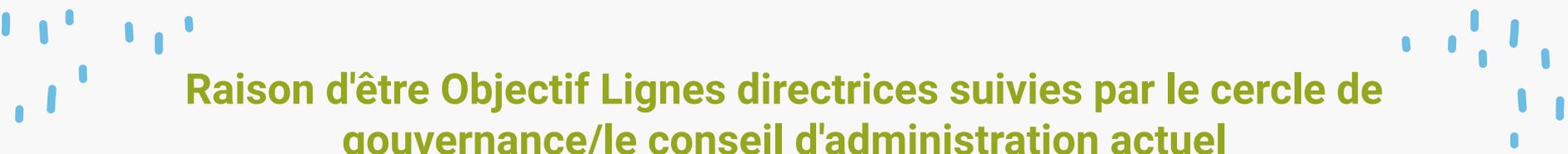
- Nos statuts doivent être conformes aux règles et règlements de la Loi sur les coopératives du Québec.
 - Notre conseil d'administration est élu pour planifier, administrer et mettre en œuvre notre mission et nos valeurs, et pour veiller à ce que nous agissions dans le respect de la loi et du règlement de la coopérative (ainsi que d'autres réglementations que d'autres organismes peuvent exiger).
 - L'une des façons d'y parvenir est d'élaborer et de mettre en œuvre des résolutions, des politiques et des procédures pour gérer les affaires de la coopérative et soutenir l'Acte et les Statuts.
 - Ces trois niveaux de gouvernance (l'Acte, les Statuts et les résolutions, politiques et procédures du Conseil d'administration) ont été mis en place par la Commission européenne.
) sont notre façon de gérer les attentes et la stabilité au sein de l'organisation.
- 



L'objectif de justification utilisé pour guider le processus de changement

Le cercle de gouvernance (groupe de participation des membres) a utilisé l'optique suivante pour développer/guider la gestion du changement en ce qui concerne les modifications du règlement intérieur, où les efforts ont été structurés.





Raison d'être Objectif Lignes directrices suivies par le cercle de gouvernance/le conseil d'administration actuel

Clarté - reformulation pour rendre l'intention ou les règles plus claires

Conformité avec la Charte - réviser ou ajouter des éléments afin d'être en conformité avec nos obligations légales provinciales.

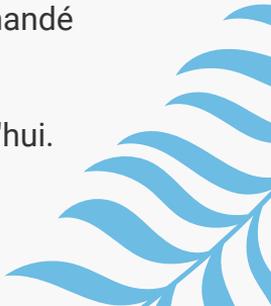
Suppression - Certains de nos règlements concernent les premiers processus de création de notre coopérative et sont désormais redondants ou ne sont plus nécessaires. D'autres sont de nature plus opérationnelle et n'ont pas à figurer dans les statuts.

Ajout - Certains nouveaux règlements ont été nécessaires en raison de lacunes, de nouvelles exigences, etc.

Transparence totale :

Le cercle de gouvernance n'a pas toujours été d'accord au sein de son groupe, mais il est parvenu à un consensus sur la plupart des sections. Pour les points sur lesquels ils n'étaient pas d'accord ou pour lesquels ils pensaient que le conseil d'administration serait mieux à même de prendre des décisions, ils ont demandé au conseil d'administration d'examiner la question et de prendre la meilleure décision pour une section particulière.

Le passé et le présent Conseil ont pris des décisions difficiles et les résultats sont devant vous aujourd'hui.





Qui a participé à la rédaction des modifications proposées ?

- Le règlement a été revu par le MING (Membership Involvement Group - Governance Circle, dirigé par Peter Hale).
 - Le cercle de gouvernance a travaillé de longues heures tout au long de l'été et de l'automne 2023.
 - Le conseil d'administration précédent (2022/23) a examiné les contributions du Cercle, a apporté des modifications supplémentaires et a approuvé les statuts pour présentation à l'AGA. Lors de la dernière AGA, il a été décidé de reporter le vote, et nous en sommes là aujourd'hui.
 - Dans le cadre de ce processus, le conseil précédent a également examiné les demandes de modifications supplémentaires formulées par les membres et a accepté certaines de leurs suggestions, mais pas toutes, tout en reportant certaines questions à des discussions ultérieures.
 - En outre, le conseil d'administration actuel (2023/24) a examiné, clarifié et approuvé les statuts qui ont été envoyés aux membres en vue du vote de ce soir, le 23 novembre.
- 



Raison d'être de la mise à jour de nos statuts

Clarté

Ajout, modification et suppression de termes
Règles de procédure

Engagement

Introduction d'un accord d'adhésion
Une plus grande transparence

Conformité

S'aligner sur la loi québécoise sur les coopératives (2015)
Reconnaître le vote électronique

Continuité

Maintien des résolutions antérieures du conseil d'administration
Remplir les postes vacants du conseil d'administration dans les limites fixées





Bonnes pratiques suivies

Étant donné que notre mandat est unique dans la province et qu'il se concentre sur les initiatives, les activités et les programmes culturels et récréatifs destinés aux habitants de La Peche et d'ailleurs, il était important de s'assurer que les statuts aient une valeur dans la pratique.

Voici une liste des meilleures pratiques suivies par MING/Conseil lors de leur pratique d'examen :

- Ne pas inclure d'informations qui changent fréquemment
 - Ne liez pas les mains de votre conseil d'administration
 - Réviser régulièrement le règlement intérieur
 - Connaître la différence entre "doit" et "peut"
- 



Dans un esprit de confiance et de communauté, le conseil d'administration actuel demande aux membres d'envisager ce qui suit

Arleen Prost, notre amie de confiance et membre de la communauté, a fait cette citation lors de la séance d'information du dimanche 19 novembre, et je la partage avec vous aujourd'hui pour que vous y réfléchissiez avant d'exprimer votre vote.

Posez-vous la question suivante ;

En lisant et en examinant le projet de règlement ;

Les règlements proposés sont-ils suffisamment bons pour l'instant, suffisamment sûrs pour être mis à l'essai ?

***Note importante :** Le conseil d'administration prévoit d'organiser une réunion de consultation des membres à la fin du mois de mars afin de réexaminer les améliorations à apporter au règlement intérieur.*



En résumé pour les membres

- Le règlement intérieur est l'un des éléments du cadre de gouvernance, au même titre que les politiques du conseil d'administration et les procédures opérationnelles.
- Les règlements sont des documents évolutifs et sont rarement parfaits.
- C'est pourquoi le conseil d'administration du CWLP s'engage à réviser régulièrement les statuts. Les membres auront la possibilité de jouer un rôle actif en contribuant à leur évolution.



Vote sur les propositions de modification du règlement

*Résolution visant à approuver les
révisions proposées du règlement
intérieur.*



Résumé des états financiers du CWLP

Bilan au 31 mars 2023

Actifs :	2023 \$	2022 \$
Argent liquide	199,317	232,016
Créances et autres	33,571	3,430
Immobilisations corporelles	4,006,247	4,151,187
Total	4,239,135	4,386,633

Passif et capitaux propres :	2023 \$	2022 \$
Dettes et partie à court terme de l'hypothèque	901, 857	928,199
Recettes différées	181,653	294,497
Dettes à long terme	85, 896	88,146
Actif net/total des fonds propres	3,069,729	3,075,791
Total	4,239,135	4,386,633



Résumé des états financiers de CWLP

État des résultats au 31 mars 2023



RECETTES	2023 \$	2022 \$
Subventions	297,339	303,832
Les programmes	60,370	6,951
Location	72,774	78,108
Ventes au bar	24,409	3,864
Événements	7,282	2,088
Affiliations et contributions	17,621	3,463
Camp d'été	4,932	-
Divers	-	1,110
Total	484,727	399,416



Résumé des états financiers de CWLP

État des résultats au 31 mars 2023

DÉPENSES	2023 \$	2022 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	144,940	146,035
Intérêt	41,571	51,901
Assurance	30,739	21,651
Honoraires professionnels	41,043	18,080
Salaires et traitements	99,706	22,570
Utilitaires	23,456	17,283
Publicité et promotion	19,095	7,247
Programmation	24,877	900
Frais de fonctionnement : location, bar, bureau, autres	65,362	52,215
Total	490,789	337,882
(Insuffisance) Excédent des recettes sur les dépenses	\$(6,062)	\$61,534



Situation financière du CWLP

Opportunités et défis





Nomination du cabinet comptable

Puis-je avoir une motion pour approuver la nomination de Parker, Prins, Lebano pour la mission d'examen 2023-2024.





Questions et Réponses / Questions and Answers

